

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 18 octobre 2024 à 8 h 30
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement par intérim
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 8 h 38.

CA24 22 0281

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 octobre 2024, à 8 h 30

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 octobre 2024, à 8 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais précise que le point présenté à la séance extraordinaire ne pouvait attendre la séance ordinaire de novembre pour différentes considérations.

10.03

Période de questions et commentaires du public

Aucune question.

10.04

CA24 22 0282

Demander au conseil d'agglomération le changement d'affectation afin de refléter le partage de compétence du volume superficiaire, composé du lot projeté 6 585 963 du cadastre du Québec afin de permettre au conseil d'arrondissement du Sud-Ouest de vendre le lot à des fins communautaires / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'organisme à but non lucratif, La petite maison sur Laprairie, à des fins de développement communautaire, un volume superficiaire, situé au 1295, rue Laprairie à l'angle de la rue Augustin-Cantin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot projeté 6 585 963 du cadastre du Québec, dont la construction aura une superficie approximative de plancher totale de 1 372 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement du Sud-Ouest au montant maximal de 520 854 \$ / Approuver la dépense de 520 854 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H05-005-7570-14/Mandat 23-0354-T

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li et Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De demander au conseil d'agglomération le changement d'affectation afin de refléter le partage de compétence du volume superficiaire, composé du lot projeté 6 585 963 du cadastre du Québec afin de permettre au conseil d'arrondissement du Sud-Ouest de vendre le lot à des fins communautaires;

D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à un organisme à but non lucratif, La Petite Maison sur Laprairie, à des fins de développement communautaire, un volume superficiaire, situé au 1295, rue Laprairie à l'angle de la rue Augustin-Cantin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot projeté 6 585 963 du cadastre du Québec, dont la construction aura une superficie approximative de plancher totale de 1 372 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les conditions stipulées au projet d'acte;

D'autoriser la dépense de 520 854 \$ par l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2024;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement du Sud-Ouest au montant maximal de 520 854 \$;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement ou son substitut, à signer cet acte de vente conditionnellement :

- au dépôt officiel des lots au cadastre du Québec;
- à l'approbation du changement d'affectation pour refléter le partage de compétence par le conseil d'agglomération;
- à l'approbation de la vente du Volet social par le conseil d'agglomération;
- à ce que l'acte de vente, dans sa forme finale, soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1249915011

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 8 h 43, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 novembre 2024.

Initiales Daphné Claude